

L'UCANSS : une fédération d'employeurs au service des organismes du Régime général

L'Union des Caisses Nationales de Sécurité Sociale (UCANSS) représente les employeurs dans le dialogue social et la négociation avec les organisations syndicales.

Ses activités couvrent la réflexion collective, la gestion des dossiers communs et le service aux organismes. Elle est moteur dans l'initiation et la promotion d'actions de progrès en termes de gestion de ressources humaines et de formation et sert de catalyseur d'expériences et de pôle d'échanges entre les organismes.

L'Ucanss adopte les orientations nationales institutionnelles dans le domaine de la gestion des ressources humaines du Régime général. Elle représente l'Institution à l'extérieur, en collaboration avec les Caisses nationales.

Elle a été créée en 1970 pour assurer les tâches d'intérêt commun des caisses nationales du Régime général (CNAMTS, CNAV, CNAF et ACOSS). Ses missions ont été confirmées par l'article 75 de la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2001 et le décret du 6 mars 2002.

Les orientations stratégiques

Les orientations en réflexion à l'Ucanss tiennent compte de deux éléments déterminants : la réalité d'un choc démographique et l'évolution des attentes de la société. Le premier constitue un défi d'autant plus sensible du fait de la pyramide des âges dans les organismes de Sécurité sociale.

Le second fait référence à la qualité de service et à l'adaptation au changement pour faire face à la diversité croissante de la demande des usagers.

Pour relever ces deux défis, deux axes majeurs :

- Développer et valoriser les compétences des collaborateurs pour accompagner l'évolution des métiers dans un environnement en mouvement,
- Placer la qualité de vie au travail au coeur de nos pratiques et en accompagnement du changement.

En lien aux valeurs inhérentes à ses missions, la Sécurité sociale, employeur responsable développe des politiques dynamiques sur les questions de société. Ainsi l'Ucanss a signé avec les partenaires sociaux plusieurs accords relatifs à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail, à la promotion de la diversité et de l'égalité des chances et sur le travail à distance.

La mutualisation des compétences et des moyens

L'Ucanss assure ainsi la gestion des ressources humaines, elle négocie et conclut les conventions collectives nationales.

Elle évalue, coordonne et participe à la mise en œuvre des politiques de formation du personnel, elle assure la gestion prévisionnelle de l'emploi, des effectifs, de la masse salariale et des politiques de recrutement du Régime général.

Elle promeut la santé et la sécurité au travail et peut se voir confier de la part des caisses nationales des missions sur les questions relatives aux conditions de travail du personnel des organismes de Sécurité sociale ou sur tout sujet de fonctionnement des organismes d'intérêt commun, notamment pour les opérations immobilières.

Elle peut également passer convention avec les caisses nationales des autres régimes de Sécurité sociale pour la réalisation de travaux portant sur des sujets d'intérêt commun.

L'Ucanss est un organisme de droit privé soumis à la tutelle de l'Etat. Elle est dotée d'un conseil d'orientation (le COR) composé de façon paritaire de représentants des assurés sociaux et des représentants des employeurs ainsi que des présidents et vice-présidents des caisses nationales.

Elle est également pourvue d'un comité exécutif (le COMEX) composé des directeurs des 4 caisses nationales et de 4 directeurs de caisses locales. Ce comité propose le programme de négociation collective et donne mandat au directeur de l'Ucanss pour négocier.

L'expertise en ressources humaines, législation, immobilier et production de ressources informationnelles

La gestion des ressources humaines revêt une grande importance dans les caisses de Sécurité sociale (elles sont plus de 350 pour l'ensemble du Régime général) et s'applique à des questions très variées : changements de situations professionnelles, orientation professionnelle, prospective métier, évolution des compétences, accompagnement du changement, démographie et formation professionnelle.

L'Ucanss définit et veille à la mise en œuvre des formations qui préparent à l'exercice des principaux métiers de la Sécurité sociale et perfectionnent les professionnels déjà confirmés. Elle assure la tutelle des structures dédiées à la formation et au perfectionnement professionnel.

En matière juridique, l'appui de l'Ucanss couvre tous les champs du droit professionnel : droit du travail et des conventions collectives, de la formation, de l'immobilier, des marchés. L'Ucanss a entre autres conçu un outil d'aide à la décision pour la passation et le suivi des marchés publics. La centrale d'achats qu'elle héberge assure des opérations d'achats interbranches au niveau national dès lors qu'ils sont jugés pertinents par le comité exécutif.

Le parc immobilier de 6 millions de m2 implique une attention particulière portée aux opérations immobilières et à la gestion du patrimoine, domaines complexes qui nécessitent des connaissances actualisées très pointues.

Collecteur des données en provenance des organismes, c'est Ucanss qui les vérifie et qui produit et diffuse les statistiques annuelles concernant le personnel. Elle met aussi à la disposition des organismes ou des caisses nationales des résultats adaptés à leurs demandes.

L'Ucanss anime la démarche institutionnelle de développement durable. Elle pilote en coordination avec les caisses nationales du Régime général et des autres régimes, la réalisation et l'exécution d'un plan cadre pluriannuel. Le troisième plan cadre vient juste d'être élaboré et couvre la période 2015-2018.

Chiffres repères de l'Ucanss en 2014:

232 salariés dont 63% de femmes

44 ans d'âge moyen

754 jours de formation suivis en 2014

18 protocoles d'accord et avenants signés en 2014

4 733 réponses écrites adressées à 324 organismes

Plus de 200 millions d'euros de volume d'achats généré par la Centrale d'achats

203 dossiers immobiliers accompagnés



UNION DES CAISSES NATIONALES DE SECURITE SOCIALE

Président du COR : Jean Eudes Tesson
Président du Comex : Pierre Mayeur
Directeur : Didier Malric
18, avenue Léon Gaumont
75020 Paris
01.45.38.81.20
www.ucanss.fr